



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT N°003 / AFREWATCH – IPDHOR / 2026

« 26 jours de détention de huit leaders communautaires dont la fuite n'est pas à craindre, pour plaire à TFM et imposer le silence aux communautés locales victimes »

IPDHOR et AFREWATCH, deux organisations de la société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles en République Démocratique du Congo expriment leur profonde indignation face à la détention prolongée des membres de la communauté de Kabombwa, délocalisée par Tenke Fungurume Mining (TFM) en violation des dispositions réglementaires prévues par l'Annexe XVIII du Règlement minier, après les impacts socio-environnementaux causés notamment par l'usine à chaux ayant exposé les communautés locales à diverses maladies et à une grave pollution de leur environnement de vie.

Après plus de 26 jours depuis leur enlèvement dans un véhicule de la société TFM sans aucun mandat par les hommes armés en compagnie des agents de sécurité de ladite société, les leaders communautaires sont toujours gardés en détention en violation du principe constitutionnel : "**la liberté est la règle et la détention l'exception**" consacré par les dispositions de l'article 17 de la Constitution¹.

Il est dès lors inadmissible que sous pression de l'entreprise minière TFM, le Parquet dont le Procureur ou chef du parquet est juge et partie en sa qualité de président du mécanisme de plainte de la commission de la délocalisation et ayant connaissance des faits et des victimes, ait ignoré la demande sous caution de la liberté provisoire introduite par les détenus, avant que le juge en chambre du Conseil ne cède pour sa part à la pression de TFM pour maintenir en détention ces huit leaders communautaires dont la fuite n'est nullement à craindre.

Les Organisations signataires déplorent une fois de plus l'instrumentalisation de la justice par cette entreprise. Cette situation apparaît davantage comme une mesure d'intimidation et de répression contre des communautés réclamant simplement le respect de leurs droits fondamentaux et des engagements pris lors de leur délocalisation.

En outre, les organisations signataires dénoncent avec force les méthodes de terreur et d'intimidation utilisées à l'encontre des communautés locales. Hier, il s'agissait des communautés de la route KIMBALASANI KALWEJI, dont plusieurs leaders ont été contraints de fuir Fungurume, le cas emblématique étant celui du Président de cette communauté. Ensuite, les leaders de Mano Mapia ont également subi des pressions

¹ Article 17 al1 de la Constitution de la RDC : « *La liberté individuelle est garantie. Elle est la règle, la détention l'exception* »

similaires. Aujourd'hui, ce sont les communautés de Kabombwa qui paient le prix fort en étant maintenues au cachot, au-delà de toute considération de leurs revendications.

Les organisations de la société civile déplorent par ailleurs que certaines autorités privilégient la voie judiciaire contre les victimes au lieu d'exiger de l'entreprise TFM, le respect de ses obligations sociales, environnementales et communautaires envers les populations affectées telles que définies dans l'annexe XVIII du Règlement minier.

Les deux organisations de la société civile notent que ces arrestations ne sont pas un cas isolé, mais s'inscrivent dans une approche récurrente visant à réduire au silence les citoyens qui dénoncent les abus et revendiquent leurs droits.

Face à cette situation préoccupante, IPDHOR et AFREWATCH :

- Appellent les autorités congolaises à protéger les communautés locales contre toute forme d'intimidation, de harcèlement et d'abus ;
- Demandent la libération immédiate et sans condition des huit leaders communautaires détenus arbitrairement ;
- Invitent les partenaires, investisseurs et acheteurs des minerais de TFM à exiger de l'entreprise, le respect des droits humains et des principes applicables aux entreprises responsables ;
- Appellent à une justice indépendante, impartiale et respectueuse des droits fondamentaux afin que la vérité triomphe ;
- Exhortent toutes les parties à privilégier le dialogue et les solutions pacifiques au lieu de sacrifier les populations au profit des intérêts égoïstes ;
- Rappellent que la protection des droits des communautés locales doit demeurer une priorité dans toute exploitation des ressources naturelles.

Fait à Lubumbashi, le 26 mai 2026

Pour les Organisations signataires

Pour IPDHOR,
LEONARD ZAMA, Directeur

+243996751373

Leonardy.zam@ipdhor-drc.org

Pour AFREWATCH,
Jean-Pierre LWAMBA,
Directeur du Programme des Droits Humains

+24382 2304800

jeanpierrelwamba@afrewatch.org